

Séance extraordinaire du conseil de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, tenue le 15 août 2019 à 18 h 30 à la salle du conseil de l'hôtel de ville, située au 3000, chemin d'Oka à Sainte-Marthe-sur-le-Lac.

Sont présents : M. François Racine, conseiller
M. Jean-Guy Lajeunesse, conseiller
M. Jean-Guy Bleau, conseiller
M. François Robillard, conseiller
Mme Frédérique Lanthier, conseillère

Est absent : M. Yves Legault, conseiller, absence motivée

Formant le quorum du conseil sous la présidence de la mairesse M^e Sonia Paulus.

Est aussi présente : Me Marie-Josée Russo, greffière

SUR CE :

ORDRE DU JOUR - ADOPTION

...Au début de la séance, la mairesse demande la lecture de l'avis de convocation pour prendre en considération les points suivants :

- 1. Avis de motion — Règlement 678 décrétant un emprunt pour la réfection, le rehaussement et le prolongement de la digue;*
- 2. Avis de motion — Règlement 677-1 modifiant le règlement 677 concernant la gestion contractuelle;*
- 3. Avis de motion — Règlement 679 concernant la délégation de pouvoir à la direction générale;*
- 4. Demandes au Ministère de l'environnement et de la Lutte contre les changements climatiques — Autorisation de signature;*
- 5. Demandes à Pêche et Océan Canada — Autorisation de signature;*
- 6. Demande de dérogation — Ministère des affaires municipales et de l'Habitation;*
- 7. Déboisement et nettoyage de la digue — SP-2019-016 — Octroi de contrat;*
- 8. Imperméabilisation, renforcement, rehaussement de la digue en remblai — SP-2019-017 — Octroi de contrat;*
- 9. Période de question;*
- 10. Levée de la séance.*

**AVIS DE MOTION — RÈGLEMENT 678 DÉCRÉTANT
UN EMPRUNT POUR LA RÉFECTION, LE
REHAUSSEMENT ET LE PROLONGEMENT DE LA
DIGUE**

Le conseiller François Racine donne avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance du conseil il présentera, ou fera présenter pour adoption le règlement 678 décrétant un emprunt pour la réfection, le rehaussement et le prolongement de la digue et dépose en ce sens, le projet de règlement 678.

De plus, demande est faite de dispenser de la lecture du règlement puisque chacun des conseillers en a reçu une copie.

*AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 677-1 MODIFIANT
LE RÈGLEMENT 677 CONCERNANT LA GESTION
CONTRACTUELLE*

Le conseiller François Racine donne avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance du conseil il présentera, ou fera présenter pour adoption le règlement 677-1 modifiant le règlement 677 concernant la gestion contractuelle et dépose en ce sens, le projet de règlement 677-1.

De plus, demande est faite de dispenser de la lecture du règlement puisque chacun des conseillers en a reçu une copie.

*AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 679 CONCERNANT LA
DÉLÉGATION DE POUVOIR À LA DIRECTION GÉNÉRALE*

Le conseiller François Racine donne avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance du conseil il présentera, ou fera présenter pour adoption le règlement 679 concernant la délégation de pouvoir à la direction générale et dépose en ce sens, le projet de règlement 679.

De plus, demande est faite de dispenser de la lecture du règlement puisque chacun des conseillers en a reçu une copie.

2019-08-173

*DEMANDES AU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS
CLIMATIQUES – AUTORISATION DE SIGNATURE*

CONSIDÉRANT la brèche dans la digue au printemps 2019;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite réaliser les travaux de réfection, de rehaussement et de prolongement de la digue rapidement afin de sécuriser le secteur;

CONSIDÉRANT QUE les travaux requis sont visés par des autorisations en vertu de la loi sur la qualité de l'environnement;

CONSIDÉRANT QU'afin de compléter rapidement les travaux de réfection, de rehaussement et de prolongement de la digue, la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac doit présenter et obtenir, en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, certaines autorisations du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques quant aux procédures d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement pour l'ensemble des travaux prévus sur la digue;

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Bleau
appuyé par le conseiller Jean-Guy Lajeunesse
et résolu*

D'autoriser le directeur général, à présenter et à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, toute demande requise par le Ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques pour l'obtention des autorisations nécessaires au projet de réfection, de rehaussement et de prolongement de la digue.

2019-08-174

*DEMANDES À PÊCHE ET OCÉAN CANADA –
AUTORISATION DE SIGNATURE;*

CONSIDÉRANT QUE le directeur général doit être autorisé par résolution du conseil municipal pour présenter toutes demandes à Pêche et Océan Canada;

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller Frédérique Lanthier
appuyé par le conseiller François Racine
et résolu*

D'autoriser le directeur général, à présenter et à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, toute demande requise à Pêche et Océan Canada pour l'obtention des autorisations nécessaires pour l'ensemble des travaux prévus sur la digue.

2019-08-175

*DEMANDE DE DÉROGATION – TRAVAUX DE
RÉFECTION DE LA DIGUE*

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac doit procéder rapidement aux travaux de réfection de la digue afin que ceux-ci se terminent avant la période hivernale;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, la Ville doit procéder de façon urgente à des travaux d'imperméabilisation par enfoncement de palplanches, de renforcement par enrochement, de rehaussement de la digue;

CONSIDÉRANT QUE la digue doit également être prolongée afin d'optimiser les travaux d'envergure de réfection susmentionnés;

CONSIDÉRANT les délais de procédure d'appel d'offre;

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller Frédérique Lanthier
appuyé par le conseiller Jean-Guy Bleau
et résolu*

D'autoriser le directeur général à présenter pour et au nom de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac toute demande de dérogation aux procédures habituellement applicables en vertu de la Loi sur les cités et villes et du Règlement concernant la gestion contractuelle au Ministère des affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre de la réfection de la digue et de tout projet qui est lié à celle-ci.

2019-08-176

*DÉBOISEMENT ET NETTOYAGE DE LA DIGUE –
SP-2019-016 – OCTROI DE CONTRAT*

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public SP-2019-016 pour le déboisement et nettoyage de l'emprise de la digue projetée;

CONSIDÉRANT l'ouverture et l'analyse des soumissions qui ont eu lieu le 12 août 2019 et dont les résultats se lisent comme suit :

Le 15 août 2019, 18h30

Entreprises	Montant de la soumission avant taxes
<i>Béluga Construction Inc.</i>	<i>1 435 000,00 \$</i>

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Lajeunesse
appuyé par le conseiller Jean-Guy Bleau
et résolu*

D'octroyer le contrat SP-2019-016 pour le déboisement et le nettoyage de l'emprise de la digue projetée à l'entreprise « Béluga construction Inc. » pour un montant d'un million quatre cent trente-cinq mille dollars (1 435 000,00 \$) plus toutes taxes applicables, le tout conditionnellement à l'adoption et à l'approbation par le Ministère des affaires municipales et de l'Habitation du règlement d'emprunt 678.

2019-08-177

**IMPERMÉABILISATION, RENFORCEMENT ET
REHAUSSEMENT DE LA DIGUE EN REMBLAI –
SP-2019-017 – OCTROI DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public SP-2019-017 pour l'imperméabilisation par enfoncement de palplanches, renforcement par enrochement et rehaussement de la digue en remblai;

CONSIDÉRANT l'ouverture et l'analyse des soumissions qui ont eu lieu le 14 août 2019 et dont les résultats se lisent comme suit :

Entreprises	Montant de la soumission avant taxes
<i>Duroking Construction</i>	<i>12 549 454,20 \$</i>
<i>Sanexen Services environnementaux</i>	<i>14 800 079,10 \$</i>
<i>Roxboro Excavation</i>	<i>15 259 856,60 \$</i>
<i>Loiselle Inc.</i>	<i>17 213 000,00 \$</i>
<i>Eurovia Québec Grands Projets Inc.</i>	<i>18 499 038,05 \$</i>
<i>9180-7784 Québec Inc.</i>	<i>19 523 450,00 \$</i>

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller Frédérique Lanthier
appuyé par le conseiller François Racine
et résolu*

D'octroyer le contrat SP-2019-017 pour l'imperméabilisation par enfoncement de palplanches, renforcement par enrochement et rehaussement de la digue en remblai à l'entreprise « Duroking Construction » pour un montant de douze millions cinq cent quarante-neuf mille quatre cent cinquante-quatre et vingt (12 549 454,20 \$) plus toutes taxes applicables, le tout conditionnellement à l'adoption et à l'approbation par le Ministère des affaires municipales et de l'Habitation du règlement d'emprunt 678.

PÉRIODE DE QUESTION

–

Les sujets à discuter étant terminés, la mairesse demande aux personnes présentes dans l'assistance si elles ont des questions à soumettre aux membres du conseil.

Le 15 août 2019, 18h30

La période de questions étant terminée, la mairesse demande la levée de la séance.

2019-08-178

LEVÉE DE LA SÉANCE

*Il est proposé par le conseiller François Racine
appuyé par le conseiller Jean-Guy Lajeunesse
et résolu*

De lever la séance à 19 h 19.

MAIRESSE

GREFFIÈRE